Pour plus de détails,
communiquez avec la

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

7-B des Oblats Nord
Ville-Marie, Québec J9V 1H9

Téléphone: 819 629-3355

info@lasdt.com
www.lasdt.com

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

FONDS SÉDUCTION EN TOURISME

2022-2023

La MRC de Témiscamingue, en partenariat avec la Société de développement du Témiscamingue, a mis sur pied le FONDS SÉDUCTION EN TOURISME.

but

STIMULER LE DÉMARRAGE DE NOUVELLES ENTREPRISES ET SERVICES TOURISTIQUES AU TÉMISCAMINGUE

Les projets soutenus doivent posséder un caractère structurant et contribuer à consolider l'offre touristique au Témiscamingue en visant les objectifs suivants :

◊ Favoriser le développement d'une nouvelle offre touristique originale et complémentaire aux entreprises, services et produits déjà offerts;

◊ Stimuler l'économie du Témiscamingue par :
- La création d'emplois;
- de nouvelles entreprises;
- de nouveaux services;
- l'augmentation de la clientèle touristique.

ENTREPRISES ADMISSIBLES

◊ Des entreprises existantes légalement constituées qui ne sont pas déjà actives dans le domaine touristique et qui aimeraient développer une nouvelle offre de services en tourisme;

◊ Nouvelles entreprises légalement constituées :
- Entreprise à propriétaire unique;
- Société en nom collectif;
- Compagnie;
- Entreprise d'économie sociale;
- Coopérative légalement constituée.

SECTEUR D'INTERVENTION

Prioritaire :
- Tourisme aventure-nature;
- Plein air;
- Services (guide, location, hébergement, etc.);
- Culturel.

Exclusion : Restauration

TYPE DE FINANCEMENT

◊ Prêt à terme garanti [1]

◊ Prêt à terme non garanti

1 Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèques mobilières ou immobilières, elles peuvent être de second rang s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.

MODALITÉS

- Le montant minimal de l'intervention financière est de 5 000 $;
- Le montant maximal de l'intervention financière est de 20 000 $;
- Apport de source privée obligatoire de 15 % à 25 %;
- La durée maximale de l'intervention financière est de 5 ans;
- Aucun intérêt sur toute la durée du prêt.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Dépenses en capital (terrain, bâtiment, équipement, machinerie, etc.);
- Acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, etc.;
- Fonds de roulement pour les opérations de l'entreprise pour la première année d'exploitation dans le cadre d'un démarrage ou d'un nouveau service.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

- L'entreprise doit posséder son siège social sur le territoire touristique de la MRC de Témiscamingue;
- La clientèle cible de l'entreprise doit être significativement touristique;
- Un plan d'affaires complet qui démontre une viabilité financière;
- Le projet doit être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec.

FRAIS D'OUVERTURE

1 % du montant du prêt ou, minimum 100 $

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Rentabilité : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus;
2. Équipe dirigeante : connaissances, expériences, formations, réseaux;
3. Capacité de remboursement : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements de capital sur ses emprunts;
4. Taux d'endettement : idéalement inférieur à 80 %;
5. Valeur des garanties et des cautionnements;
6. Création et maintien d'emploi.